
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2020

L'an deux mille vingt, le cinq juin à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

Etaient présents : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Gilles CHARTIER, Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, Manon FAURIE, Nicolas BOUTIN, Yvonne LHUILIER, Fabrice MERLAUD, Sylvie HARDY, Julien LEMAITRE, Fabienne BOULAY, Daniel MEUNIER, Marie-Laure PIGET, Christian LAFOND.

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Manon FAURIE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Concernant le PV du conseil municipal, de la semaine dernière tout le monde l'a lu ? Des observations ?

Madame PIGET : Oui une, j'ai envoyé un email. C'est juste que j'ai apporté une observation.

Monsieur le Maire : 2 personnes ont pris des notes, c'est ce qui a été noté, de plus nous en avons parlé en réunion de majorité et tout le monde a bien entendu la même chose.

Madame PIGET : Je crois que c'est Anne-Sophie qui a dit Saint-Gaultier, j'ai dit non Argenton. Quelqu'un a dit Saint-Gaultier, j'ai dit Argenton. Peut-être que vous avez confondu avec les masques mais je suis sûre que j'ai dit Argenton.

Monsieur le Maire : D'autres commentaires ?

Qui est contre ? Une personne. Deux abstentions. Donc 16 pour.

Décision N° dec 202002 de virement de crédits du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » au chapitre 204 « subventions d'équipements versées » : dès lors qu'un particulier fait des travaux de ravalement sur les façades principales, une aide est accordée sur présentation du devis, de la facture et des photos des travaux. Le montant de la subvention est de 700 €. En début d'année, il y a eu plusieurs demandes et nous n'avions pas assez pour verser les subventions. Nous avons enlevé 1000 euros au 2031 « frais d'études » et avons rajouté 1000 au 20422. Donc, opération blanche.

Monsieur le Maire explique la fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire et des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 51,60%,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton, ce qui autorise une majoration des indemnités de fonction de 15%, conformément aux articles L 2123-22 et R 2123-23 du code général des collectivités territoriales,

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur DENAIS : par rapport au précédent mandat, il y a du changement ?

Monsieur le Maire : oui, car la loi de décembre 2019 a instauré une augmentation des pourcentages dans le cadre de la motivation des élus locaux à la vue de nombreuses démissions et de non représentations aux prochaines élections. Le Gouvernement a acté cette augmentation, il y en a régulièrement.

Pas d'autres commentaires ? On peut passer au vote ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal : vous avez certainement lu avec beaucoup d'intérêt les trois pages de délégations. Ce sont des délégations d'une part pour la gestion au quotidien. Après, il y a des délégations pour la gestion financière, notamment en termes d'emprunts, de vente de patrimoine, etc. Dans tous les cas, même si c'est dans les délégations du Maire, il y a toujours au minimum une information au Conseil Municipal, voire une délibération. Ce n'est pas parce que le Maire a le pouvoir de souscrire un emprunt qu'il ne doit pas informer son conseil.

Il est aussi proposé, car le Maire ne peut pas être toujours là, une délégation, à Madame LIEZARD-RULLAUD et à Monsieur SCHMITT, les deux premiers adjoints.

Est-ce que dans toutes ces délégations, il y en a qui vous posent problème, qui vous interpellent ?

On a aussi les délégations pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 euros, réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros par année civile. Nous, on a une trésorerie de 120 000€ et dans tous les cas, on en parle en conseil.

Des questions ? Non ? Des gens sont contre ? Non S'abstiennent ? Non.

A l'unanimité, je vous remercie.

Après il y a une question qui concerne les délégués aux organismes. Dans vos sous-mains, vous avez le tableau des délégations que nous proposons. Il a été envoyé vierge avec l'ordre du jour il y a huit jours.

Madame PIGET : hier on ne l'a pas reçu, tu as dit hier ?

Monsieur le Maire : vierge, pas hier. Il a été envoyé par email et par courrier postal, vierge, il y a huit jours.

Nous avons fait comme proposition :

Pour le Syndicat intercommunal de voirie :

Titulaires : Thierry GREGOIRE/Michel DENAIS

Suppléants : Julien LEMAITRE/Jean-Marc SCHMITT

S.I.E.P.A.C.

Titulaires : Bruno CHARTIER – Jean-Marc SCHMITT

Suppléants : Michel DENAIS – Nicolas BOUTIN

Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Assainissement Autonome :

Titulaire : Michel DENAIS

Suppléant : Gilles CHARTIER

Syndicat d'Electrification de l'Indre :

Titulaire : Bruno CHARTIER

Suppléant : Thierry GREGOIRE

Syndicat mixte Val de Creuse Val d'Anglin

Titulaire : Jean-Marc SCHMITT

Suppléant : Michel DENAIS

Parc Naturel Régional de la Brenne :

Titulaire : Bruno CHARTIER

Suppléant : Fabrice MERLAUD

Ramassage Scolaire de Saint-Gaultier :

Titulaire : Ginette MILLET

Suppléant : Yvonne LHUILIER

Ramassage Scolaire d'Argenton-sur-Creuse :

Titulaires : Ginette MILLET / Yvonne LHUILIER

Suppléants : Sylvie HARDY/Manon FAURIE

Syndicat Départemental de Tansport Scolaire :

Titulaire : Ginette MILLET

Suppléant : Yvonne LHUILIER

Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin :

Titulaire : Anne-Sophie COURTEL

Conseil de l'Ecole Elémentaire

Titulaires : Anne-Sophie COURTEL – Stéphanie BORDEAU

Conseil de l'Ecole Maternelle :

Titulaires : Anne-Sophie COURTEL – Stéphanie BORDEAU

Conseil d'Administration de la Maison de Retraite :

Titulaires : Jean-Marc SCHMITT – Thierry GREGOIRE

Mieux Vivre Intermediaire :

Titulaire : Ginette MILLET

Suppléant : Yvonne LHUILIER

Mieux Vivre Aide aux Personnes :

Titulaire : Ginette MILLET

Suppléant : Yvonne LHUILIER

ODASE (Office Départementale Animation Socio-Educative) :

Titulaire : Bruno CHARTIER

Comité National d'Action Sociale :

Titulaire : Sonia LIEZARD-RULLAUD

Correspondant défense :

Titulaire : Julien LEMAITRE

Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne :

Titulaire : Bruno CHARTIER

Suppléant : Jean-Marc SCHMITT

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur LAFOND : vous avez dit que vous vouliez travailler avec nous, je ne vois pas où on est.

Monsieur le Maire : on vous a envoyé une liste vierge pour la compléter. Dans la semaine je n'ai pas eu de contacts, quoi que ce soit. Si vous avez des positionnements sur des postes, charge à vous de nous en faire part et on passera aux votes en conséquence.

Monsieur LAFOND : Je ne vois pas l'intérêt de faire des réunions, des échanges, c'est fait pour ça, si on a que ça à dire, oui je veux ou j'accepte, c'est pas comme ça.

Monsieur le Maire : il fallait venir sur notre liste, ne pas être sur la liste adverse. Dites-moi où vous avez des prétentions et on passera au vote en conséquence. Si vous avez une proposition, il faut la donner maintenant. S'il n'y a pas de proposition, on votera l'ensemble du tableau. Si vous souhaitez des délégations, on votera l'ensemble du tableau moins ces responsabilités que l'on votera séparément.

Dites-moi à quel poste vous voulez poser votre candidature.

Monsieur LAFOND : Syndicat Intercommunal de Voirie, en tant que titulaire. Conseil de l'Ecole Elémentaire, titulaire. Syndicat d'Electrification de l'Indre, titulaire.

Monsieur CHARTIER Gilles : je peux faire une remarque ? Ça aurait été bien que l'on puisse en parler entre nous, l'équipe majoritaire. Est-ce qu'il y a possibilité de vous mettre suppléant ?

Monsieur LAFOND : non.

Monsieur le Maire : donc ces 3 demandes feront l'objet d'un vote séparé. Il y en a d'autres.

Monsieur MEUNIER : j'aimerais bien être au Parc de la Brenne comme titulaire. Et à l'Office de Tourisme Intercommunautaire comme titulaire aussi.

Monsieur le Maire : on aura 5 votes séparés. Je vous propose de voter à main levée les autres responsabilités et après à bulletins secrets les 5.

Madame COURTEL : oui à main levée

Madame LIEZARD-RULLAUD : moi, ça ne me choque pas à main levée.

Monsieur MEUNIER : moi non plus, on peut tout voter à main levée.

Madame LIEZARD-RULLAUD : oui, c'est bien.

Monsieur le Maire : Pour ce qui est de toutes les autres propositions, qui est contre ? 3. Abstention ? 0 Qui est d'accord : 16.

Monsieur LAFONT : j'ai fait une requête de se rassembler un peu plus. Je vois que cela n'a pas été fait.

Madame COURTEL : ça a été fait, c'est moi qui ai resserré les tables.

Monsieur LAFOND : 50 cm

Madame COURTEL : si un peu plus.

Monsieur LAFOND : faut qu'on s'écoute.

Madame PIGET : nous on a du mal.

Madame COURTEL : on s'entend.

Monsieur le Maire : si vous en êtes d'accord, nous allons voter à main levée :

Pour le Syndicat Intercommunal de voirie :

Thierry GREGOIRE :

- Contre : 2
- Abstention : 1
- Pour : 16

Michel DENAIS :

- Contre : 3
- Abstention : personne
- Pour : 16

Christian LAFOND :

- Contre : 16
- Abstention : personne
- Pour : 3

Sont élus : Thierry GREGOIRE et Michel DENAIS.

Pour le SDEI :

Bruno CHARTIER :

- Contre : 3
- Abstention : personne
- Pour : 16

Christian LAFOND :

- Contre : 11
- Abstention : 5
- Pour : 3

Pour le PNR :

Bruno CHARTIER :

- Contre : 3
- Abstention : personne
- Pour : 16

Fabrice MERLAUD :

- Contre : 3
- Abstention : personne
- Pour : 16

Daniel MEUNIER :

- Contre : 8
- Abstention : 8
- Pour : 3

Pour le Conseil de l'Ecole Elémentaire :

Stéphanie BORDEAU :

- Contre : 3

- Abstention : personne
- Pour : 16

Anne-Sophie COURTEL :

- Contre : 2
- Abstention : 3
- Pour : 14

Christian LAFOND :

- Contre : 10
- Abstention : 6
- Pour : 3

Pour l'Office Intercommunautaire de Tourisme :

Bruno CHARTIER :

- Contre : 3
- Abstention : 0
- Pour : 16

Daniel MEUNIER :

- Contre : 14
- Abstention : 2
- Pour : 3

Monsieur le Maire : élections des membres de la Commission d'Appel d'Offres : Il est présenté une liste : les titulaires Fabienne BOULAY, Fabrice MERLAUD, Gilles CHARTIER. Les suppléants : Nicolas BOUTIN, Jean-Marc SCHMITT, Michel DENAIS.

Des questions ?

Il est dit à bulletins secrets, cependant ce n'est pas une obligation. Vous voulez voter à bulletin secret ?

Madame COURTEL : à main levée

Madame PIGET : à main levée.

Monsieur le Maire : concernant les titulaires et les suppléants :

- Contre : 1
- Abstention : 2
- Pour : 16

Merci.

Fixation du nombre des membres du CCAS : Il est proposé de déterminer le nombre de membres du CCAS. Là encore, le Maire est Président de droit donc pas porté sur la liste. Nous proposons de porter le nombre de membres du CCAS à 5 élus et 5 membres extérieurs. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que l'on vote sur cette base ?

Qui est contre le fait de fixer le nombre à 5 ? personne.

Qui s'abstient ? personne.

A l'unanimité.

Merci.

Sur cette base de 5 membres élus et 5 membres extérieurs, nous proposons pour les membres élus : Anne-Sophie COURTEL, Yvonne LHUILIER, Manon FAURIE, Ginette MILLET et Sonia LIEZARD-RULLAUD. Comme membres extérieurs : Raymond FEIGNON, Martine SAVARY, Marie-Thérèse VAILLAUD, Jean-Jacques IMBERT et Sandrine COURTHIAL. Des personnes qui sont ou ont été dans le sanitaire et social.

Madame PIGET : c'est que des gens qui habitent St Gaultier ? Je pense à Marie-Thérèse VAILLAUD.

Madame COURTEL : elle habite Thenay.

Monsieur le Maire : elle travaille à Familles Rurales à Saint-Gaultier.

Madame PIGET : c'est ce qui me semblait mais je me trompe peut-être.

Monsieur le Maire : on peut passer au vote ?

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 17

Concernant la Commission des Impôts : nous avons présenté 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants. Ce sont des gens qui ne sont pas élus. Si vous l'approuvez, cette liste sera présentée à la DGFIP qui en retiendra la moitié.

Ont été sollicités, en termes de titulaires : Bernadette BALLAIRE, Chantal BAUDET, Luc BONIN-BOUCHELLIGA, Nicole CAUET, Gille de SAINT-AMAND, Cécile DESBARRES, Stive GUILLON, Fabrice LACHATRE, Jean-François LACOTE, Maryvonne LAPEYRE, Alfred PATRY, Yves PERRIN.

En tant que suppléants : Jean BECOGNEE, Amine ELGHAZALI, Eric GUILLON, Jean-Jacques IMBERT, Thérèse LELIEVRE, Jean-Marie LE MEUR, Pierre MALASSINET, Françoise MARCHAND, Isabelle PERRIN, Jacqueline ROUMET, Bernard TOUZET, Laurent VANNIEUWKERKE.

On peut passer au vote ?

Il y a des oppositions ? 0

Des abstentions ? 0

Donc à l'unanimité.

Alors, ensuite, Commission Elections. Là, il nous faut cinq personnes, cinq élus avec la parité. Comme vous avez pu le voir, il faut 3 personnes de la majorité et 2 de l'opposition. Nous avons proposé : Madame HARDY, Madame LHUILIER et Madame BOULAY. Vous avez deux postes à pourvoir.

Madame PIGET : il n'y a pas la parité.

Monsieur le Maire : vous pouvez présenter deux hommes.

Madame PIGET : ce n'est pas ça.

Monsieur le Maire : vous pouvez présenter une femme et un homme et on verra en conséquence.

Se présentent Madame PIGET et Monsieur MEUNIER.

De ce fait, Madame BOULAY laisse sa place à Monsieur DENAIS.

Nous avons donc 3 femmes et 2 hommes.

Contre : personne

Abstention : personne

Donc à l'unanimité.

Il reste le jury criminel. Donc pour le jury criminel, nous avons proposé Madame HARDY.

Est-ce que l'on a d'autres candidats ?

Madame PIGET lève la main.

Monsieur Le Maire : nous allons passer au vote.

Pour Madame HARDY :

- Contre : 3
- Abstention : personne
- Pour : 16

Pour Madame PIGET :

- Contre : personne
- Abstention : 16
- Pour : 3

Nous avons fait le tour de l'ordre du jour.

J'ai à vous informer des remerciements pour les subventions allouées aux associations : le StGoBad, la Société de Pêche « le Gardon », Rondisport, les Abeilles et la FNACA. Tout le monde n'a pas remercié mais ce n'est pas grave, cela viendra.

Monsieur MEUNIER : la dernière ?

Monsieur le Maire : la FNACA.

Je l'ai dit en aparté à Monsieur MEUNIER et Monsieur LAFOND, mais je vous en informe tous, nous avons eu mercredi une réunion avec des représentants des parents d'élèves, deux directeurs d'établissement et 3 élus. Il a été pris une décision, pas à l'unanimité, de réouverture de l'école élémentaire et maternelle. A partir de lundi, chaque enseignant est responsable d'accueillir le nombre d'enfants qu'il peut, c'est de sa responsabilité. Le maximum a été acté à 42 élémentaires et 16 en maternelle.

Tout le personnel scolaire et mairie, a été mis à disposition pour que cela puisse se faire dans de bonnes conditions. Il a cependant fallu supprimer la garderie de la journée. Il y a l'accueil périscolaire du matin et du soir qui a été maintenu, mais dans la journée tout le personnel sera affecté au fonctionnement de l'école. Nous nous sommes quittés là-dessus mercredi soir.

Hier, jeudi, j'ai eu deux appels de l'Inspecteur d'Académie qui remet en cause le système notamment au niveau de la maternelle. J'ai eu une conversation un peu tendue hier après-midi avec lui. Il m'a demandé de lui faire un écrit pour le faire suivre au Préfet. Je lui ai dit que j'allais le faire et faire une copie de ce courrier à l'Association des Maires et au Centre de Gestion des personnels de la Fonction Publique. Ce matin, j'avais un message de ce même Inspecteur me disant qu'il en avait référé à sa direction et qu'il acceptait ce système de fonctionnement. Il faut batailler tous les jours.

A partir de lundi, l'école ouvre pour une petite quantité d'enfants. Il a essayé de nous faire prendre en charge les 2C2S qui sont des charges éducatives qui incombent à l'Education Nationale et pas à nous, municipalité, car les règles sanitaires sont les plus strictes dans les écoles élémentaires qu'ailleurs. On nous dit que les enfants ne sont pas une population à risque, ils doivent se laver les mains plusieurs fois dans la journée seulement depuis hier ils peuvent aller voir leurs grands-parents dans les EHPAD. (Madame PIGET fait un signe que non avec la main). Ces règles qui s'appliquent jusqu'en CM2 ne sont plus valables en 6^{ème}. Le 1^{er} Ministre et le Ministre de l'Education Nationale l'ont dit. On a vu ce qu'on pouvait faire avec le personnel et on est au maximum. Si un membre du personnel tombe malade, cela remettra tout le système en question.

Si la rentrée de septembre est basée sur le même mode de fonctionnement, ce sera irréalisable.

Madame PIGET : en septembre, ce sera compliqué. On laisse des enfants sur le côté et chez eux ce sera une catastrophe.

A côté de ça, nous associations, on nous empêche de reprendre le sport. Les enfants ont besoin après 3 mois, sans être allés à l'école.

Monsieur le Maire : c'est aberrant. Il faut que les élus se posent des questions, ce n'est pas en nous donnant 110€ par groupe d'enfant par semaine qu'on va pouvoir embaucher du personnel enseignant. Ce n'est pas de la garderie qu'il faut faire mais de l'enseignement dans le peu de locaux que l'on a.

Se pose aussi le problème de la cantine. Si on en vient à 100% des élèves à la cantine, on va faire 4 services. Et pendant ce temps-là, il faut de la surveillance en récréation.

Monsieur MERLAUD : le chiffre de 43, c'est par rapport à la surface des classes ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas par rapport à la capacité d'accueil de chaque classe, 4m² par enfant, c'est aussi fonction du mobilier.

Monsieur MERLAUD : est-ce que la demande est supérieure aux places ?

Madame COURTEL : en élémentaire on en a 42 et 16 en maternelle.

Madame PIGET : comment avez-vous sélectionné ?

Madame COURTEL : ce n'est pas nous, c'est le corps enseignant. C'est de leur responsabilité.

Madame PIGET : ça tourne peut-être.

Madame COURTEL : 8 par classe, c'est pour cela le chiffre 16.

Monsieur le Maire : il y a des établissements où ça travaille par demi-journées. Monsieur MEUNIER était là, l'Inspecteur a refusé. Cela aurait facilité le problème de la cantine.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur Chartier lève la séance à 21h15.